Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20260702-48_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

C O M M U N E

de

P O L I G N É

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 2 JUILLET à 20h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Jean-François GUYOMARD, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15
présents :..... 12
votants :..... 15

PRÉSENTS : JF. GUYOMARD – B. LECUE – C. MARCAULT – A. LEBRETON - S. LE SAOUT - G. THOMAS - I. MOISON – JM. PINARD – JL. BOSSE - N. JOLIVEL - C. ALLAIN – J. HODY
REPRESENTÉS : A. MEHAT pouvoir à B. LECUE – V. MAIRESSE pouvoir à C. ALLAIN – O. HERSENT pouvoir à I. MOISON
EXCUSES :

N. JOLIVEL a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 26/06/2026

DÉLIBÉRATION N° 48-2026 : TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS AU 01 09 2026

M. Le Maire donne la parole à Mme Marcault, adjointe aux finances.
Madame l'adjointe rappelle aux membres du Conseil Municipal que le coût jour enfant s'est établi à 13.03 € en 2024, et à 19.00 € en 2025 (coût restant à la charge des communes).
A l'issue de cette présentation, M. Le Maire propose de voter ou non une augmentation au 1er septembre 2026.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à 6 voix contre et 9 voix pour,

- **Décide** de maintenir les tarifs du centre de loisirs à compter du 1er septembre 2026.
- **Valide** les tarifs ci-dessous à compter du 1er septembre 2026 :

Tranche	Journée vacances et mercredis	½ Journée vacances et mercredis		Tranche	Journée vacances et mercredis	½ Journée vacances et mercredis
Communes CEJ				Communes extérieures		
0-500	6.34 €	5.17 €		0-500	11.59 €	10.42 €
501-700	9.22 €	7.55 €		501-700	14.47 €	12.80 €
701-900	10.83 €	8.78 €		701-900	16.08 €	14.03 €
901-1150	12.39 €	10.00 €		901-1150	17.64 €	15.25 €
1151-1500	13.96 €	11.23 €		1151-1500	19.21 €	16.48 €
1501-2000	16.15 €	12.98 €		1501-2000	21.40 €	18.23 €
> 2000	18.39 €	14.78 €		> 2000	23.64 €	20.03 €

Cotisation annuelle par famille	Repas	Majoration pour repas non commandé
10 €	4.50 €	30 % du prix du repas

Fait et délibéré à Poligné

Le / la secrétaire de séance

Le Maire,
Jean-François GUYOMARD